



L'ALLIANCE GÎM
DES MAISONS D'AIDE
ET D'HÉBERGEMENT

Déjà l'hécatombe!

Le début de l'année 2026 marque tragiquement l'imaginaire collectif! Six femmes ont perdu la vie en contextes de violences conjugales ou postséparation. Derrière ces 6 féminicides, 6 femmes arrachées à la vie dans l'effroi, dont certaines alors qu'elles étaient en processus de séparation. Tadjan'ah Desir, 31 ans – Mary Tukulak Iqiquq, 54 ans - Susana Rocha Cruz, 44 ans - Véronique Champagne, 40 ans - Marie-Kate Ottawa, 39 ans - Sonia Marisela Gonzalez Velasquez, 54 ans. En leur mémoire et en toutes sympathies avec les familles endeuillées, nous réaffirmons notre indignation contre les violences conjugales sous toutes leurs formes.

Dans un Québec qui s'est muni de mesures structurantes pour accompagner et protéger les femmes violentées dans les contextes de violences conjugales et de violences conjugales postséparation, **comment expliquer cette hécatombe?** De toute évidence, on doit collectivement faire plus, faire mieux! De toute évidence, l'état québécois doit reconnaître et s'attaquer aux failles du système, il doit continuer de faire de la lutte contre les violences conjugales et les violences conjugales postséparation, une priorité.

Ces féminicides auraient-ils pu être évités? Difficile de répondre! Toutefois des indicateurs de risque sont connus et documentés, au rang desquels figurent notamment la présence d'antécédents de violences conjugales chez l'agresseur; la verbalisation d'un plan de féminicide, de féminicide-suicide ou d'intention de causer des blessures graves; l'accès à une arme à feu; le refus de la séparation; la perte définitive d'espoir chez l'auteur de violences que la relation se poursuive ou qu'elle reprenne; l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des violences conjugales au cours des derniers mois; les blessures sévères infligées à la femme; la surveillance active; la crainte exprimée par la femme pour sa vie ou pour sa sécurité; le non-respect des conditions de mise en liberté ou autre ordonnance; le déni ou la minimisation du danger par la femme; etc. Ce déni ou cette minimisation constitue d'ailleurs une embûche de taille qui signale souvent la présence de sentiments injustifiés de responsabilité, de culpabilité, de honte, qui freinent la demande d'aide.

Comment favoriser chez les femmes violentées le recours aux services? Diverses solutions existent! Parmi elles, notons le nécessaire retour à de grandes campagnes de sensibilisation gouvernementales; un meilleur financement des ressources spécialisées, à savoir les maisons d'aide et d'hébergement, leur permettant de mener des actions de sensibilisation, d'information et de formation dans leur communauté et auprès des professionnel.le.s concerné.e.s; l'engagement indéfectible des milieux d'intervention dans le dépistage systématique des femmes violentées, l'intervention appropriée, la collaboration et la référence vers les ressources de première ligne; la prise en compte immédiate des craintes exprimées, particulièrement en présence d'enjeux de sécurité (bris de conditions, menaces, surveillance, etc.).

Que faut-il pour que ça change? Il faut appeler un chat un chat! Par exemple, utiliser les vocales violences conjugales plutôt que violences entre partenaires intimes, puisque cette plus récente appellation laisse croire à tort en la symétrie de ces violences, alors que ce sont en forte majorité les femmes qui les subissent... et qui en meurent! Il faut que l'agresseur soit pointé du doigt plutôt que la femme; qu'aucune justification ne vienne excuser les comportements violents; que l'intervention auprès des auteurs de violences les tienne responsables; que les sentences soient à la hauteur du crime; que l'égalité des genres soit promue à tous niveaux; que les femmes soient crues; qu'en tout temps la sécurité des femmes et des enfants prime; qu'on se sente toutes et tous concerné.e.s.

Si vous souhaitez découvrir les maisons d'aide et d'hébergement de l'intérieur et mieux comprendre la dynamique des violences conjugales et postséparation, visionnez les 3 saisons de *Moi, j'habite nulle part*, disponibles sur ICI TOU.TV. Si vous subissez des violences conjugales ou postséparation, il y a une maison d'aide et d'hébergement près de chez vous. Pour de l'information, de l'aide ou de l'hébergement : 1 800 363-9010, 24 h/24, 7 jours/7.

Monic Caron et Nancy Gough, pour *L'Alliance GÎM des maisons d'aide et d'hébergement*

Pour un avenir sans violence...

Initiative

Compétence

Synergie